

## FORMATION DISPONIBLE 2018

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Nous demeurons ouverts à vos suggestions alors n'hésitez pas à nous les soumettre.

Pour plus d'information, communiquez avec Marc-André Dion au **418 542-5666 poste 252**

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 h	25 \$
Techniques d'abattage	12 h	40 \$
Initiation au GPS	7 h	55 \$
Fiscalité forestière	7 h	45 \$
Débroussaillage	12 h	40 \$
Acériculture		
Aménagement des érablières	7 h	45 \$
Bouillage	14 h	75 \$
Initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	7 h	25 \$
Produits forestiers non-ligneux	7 h	25 \$
Introduction à la forêt privée	4 h	25 \$

## BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

JE \_\_\_\_\_, DÉSIRE POSER MA CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DU SECTEUR ( ) POUR LES ÉLECTIONS 2018.

### CANDIDAT MEMBRE

Nom : \_\_\_\_\_ (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**RETOURNER À : M. Daniel Fillion, Secrétaire**  
**Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean**  
3635, rue Panet  
Jonquière (Québec)  
G7X 8T7  
**AVANT LE 23 FÉVRIER 2018**

### PROPOSEUR

Nom : \_\_\_\_\_ (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### SECONDEUR

Nom : \_\_\_\_\_ (EN LETTRES MOULÉES)

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



Publié par :  
**Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean**  
3635, rue Panet, Jonquière (Qc) G7X 8T7  
Tél.: 418-542-5666  
Sans frais : 1-800-463-9176  
Télééc.: 418-542-4046

Responsable de la rédaction :  
Martin Lavoie

Conception graphique :  
Les Imprimeurs Associés

Distribution :  
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
en 4 800 exemplaires

IMPRIMEURS ASSOCIÉS-100924

# « ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 19 • Numéro 1 [ Printemps 2018 ]

## ÉLECTION 2018 DES ADMINISTRATEURS

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean informe les membres qu'il y aura élection des administrateurs lors des assemblées de secteur qui se tiendront du 6 au 13 mars 2018. Les producteurs intéressés à poser leur candidature sont invités à suivre la procédure indiquée.

Le conseil d'administration du Syndicat compte huit administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Ces personnes sont élues lors des assemblées de secteur et choisies parmi les producteurs membres de chacun des huit secteurs du Syndicat.

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature au moins **dix jours avant la tenue de l'assemblée du secteur** dans lequel il désire se porter candidat. Le bulletin de mise en candidature complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle du même secteur. Le candidat doit être inscrit à la liste des membres du Syndicat au 31 janvier de l'année en cours et être propriétaire ou résident dans le secteur où il se présente.

Pour les fins de l'élection des administrateurs, un membre ne peut voter dans plus d'un secteur.

Au printemps 2018, trois postes administrateurs seront en élection. Il s'agit de :

Administrateur sortant	Secteur	Paroisses
Normand Roy	1	St-Prime, St-Félicien, La Doré, St-Thomas Didyme, St-Edmond, Normandin, St-Méthode
Rémi Gagné	5	St-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-St-Jean, Petit-Saguenay
Valère Boivin	8	Alma, St-Nazaire, Labrecque, Lamarche, Delisle, l'Ascension, St-Henri-de-Tailon, Ste-Monique, Péribonka, St-Augustin, St-Ludger-de-Milot

### Quoi faire pour présenter sa candidature ?

Remplir la fiche de mise en nomination ci-jointe dans le journal et la faire parvenir au bureau du Syndicat **avant le 23 février 2018**.

## Assemblées de secteur 2018

Les producteurs de bois et les propriétaires forestiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont convoqués aux assemblées de secteur 2018 du Syndicat.

Les réunions auront lieu aux dates et endroits inscrits dans le calendrier. Nous comptons sur votre participation active à ces assemblées.

### ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance**
- Élection des administrateurs sortants**  
Secteur 1 : M. Normand Roy  
Secteur 5 : M. Rémi Gagné  
Secteur 8 : M. Valère Boivin
- Nomination des délégués pour l'AGA**
- État de la situation et perspectives 2018**
- Conditions de mise en marché 2018**
- Divers**
- Clôture de la séance**

## CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTEUR ATTENTION : LES RÉUNIONS DÉBUTENT À 19 H

SECTEUR	DATE	ENDROIT
3 Roger Allard	Mardi 6 mars 2018	<b>Hôtel de ville</b> (SALLE DU CONSEIL), 87, rue St-André, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
8 Valère Boivin	Mardi 6 mars 2018	<b>Salle de l'Âge d'Or</b> , 3085, 2 <sup>e</sup> Rue Nord, L'Ascension
5 Rémi Gagné	Mercredi 7 mars 2018	<b>Édifice municipal</b> (SALLE DU CONSEIL), 3, du Couvent, Anse St-Jean
6 Pierre-Maurice Gagnon	Mercredi 7 mars 2018	<b>Auberge des Battures</b> (SALLE OASIS), 6295, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie
4 Carol Bouchard	Lundi 12 mars 2018	<b>Centre Multifonctionnel</b> , 257, rue Saguenay, Saint-Fulgence
2 Tony Potvin	Lundi 12 mars 2018	<b>Hôtel Château Roberval</b> (SALLE DUCHESNE), 1225, Boul. Marcotte, Roberval
7 Philippe Poirier	Mardi 13 mars 2018	<b>Motel Chute des Pères</b> (SALLE RIVE GAUCHE), 46, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini
1 Normand Roy	Mardi 13 mars 2018	<b>Hôtel du Jardin</b> (SALLE MARIA-CHAPDELAINÉ), 1400, boul. du Jardin, St-Félicien

Prendre note que l'assemblée générale annuelle aura lieu mardi le 1<sup>er</sup> mai 2018 à 19 h, à l'Hôtel Universel d'Alma (SALLE PIÉKOUAGAMI). UN GOÛTER SERA SERVI À PARTIR DE 17 H. BIENVENUE À TOUS!

## LA PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES SUR LES TERRES PRIVÉES, OUI MAIS...

L'année 2018 sera fertile pour les producteurs forestiers de la région. Plusieurs dossiers pouvant avoir des impacts importants sur leurs activités seront à surveiller. Parmi les plus importants nous pouvons citer les négociations d'une nouvelle entente sur le bois d'oeuvre avec les Américains, la réouverture de l'usine de Chambord et l'évolution de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Toutefois, l'un des dossiers les plus susceptibles d'avoir des impacts plutôt négatifs sur les activités des producteurs est la modification à la Loi sur la qualité de l'environnement par Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) qui sera finalisée par l'adoption, au printemps 2018, de diverses dispositions législatives visant à conserver les milieux humides et hydriques dans les forêts privées. Le bon côté de cette modification est que dorénavant le processus d'autorisation environnementale pour opérer dans ces milieux sera fonction du risque associé à l'intervention. L'aménagement forestier ou la récolte de bois sur de petites superficies n'ont pas les mêmes impacts sur les milieux humides que la construction d'une autoroute, par exemple. Ce risque sera qualifié de négligeable, faible, modéré, important ou sévère selon le cas. Un propriétaire serait dégagé de toute formalité administrative lorsque le risque de son intervention serait jugé négligeable. Ce qui couvre, selon nous, la plupart de nos activités dans les milieux humides (marécage ou tourbière). Pour les activités présentant des risques plus élevés, comme les coupes totales de plus de 4 ha, des modalités administratives seront appliquées. Ce qui pourrait constituer un frein à nos interventions.

Actuellement, le ministère travaille à rédiger le règlement qui associera des niveaux de risque aux activités sylvicoles dans les diverses catégories de milieux humides et hydriques. Il va sans dire que la définition et la localisation de ces milieux de même que le nombre d'interventions sylvicoles possibles risquent de rendre ce règlement complexe. Le diable est dans les détails! Des représentations intensives ont été faites dans ce dossier par la Fédération des producteurs forestiers du Québec qui propose un cadre simple de détermination du niveau de risque associé aux interventions sylvicoles dans les milieux humides et hydriques afin de minimiser les frais et tracasseries administratives pour les producteurs forestiers qui doivent déjà respecter plusieurs réglementations environnementales.

Il faudra toutefois demeurer vigilants. Les producteurs forestiers ne sont pas l'ennemi de l'environnement, tout au contraire, la santé et la vigueur de nos forêts en font preuve! Ils sont prêts à contribuer à la protection des milieux humides et hydriques mais par des mesures simples et positives, non pas par la simple coercition et les complexités administratives. Un dossier à suivre!

**Daniel Fillion, ing.f.**  
Directeur général

## LA CERTIFICATION SFI, une preuve d'aménagement durable des forêts privées



Afin de maintenir son engagement envers la norme de certification SFI (Sustainable Forestry Initiative), le **Groupe Rémabec** a poursuivi en 2017 des visites terrain de façon conjointe avec le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous devons nous assurer que tous nos approvisionnements respectent les exigences de la norme de certification SFI. Lors de ces visites, nous avons pu constater que les saines pratiques d'intervention sont bien appliquées dans les forêts privées. C'est ce qui nous permet de garantir aux clients que nos produits sont fabriqués avec des matériaux provenant de forêts aménagées de façon durable.

Les producteurs forestiers privés sont un maillon important de notre chaîne d'approvisionnement. Les volumes achetés en forêt privée contribuent à la continuité de nos opérations dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le 4 juillet 2017, le Groupe Rémabec a annoncé la ratification d'un nouveau contrat de travail de huit ans visant les travailleurs de son usine de sciage **d'Arbec Bois d'oeuvre à L'Ascension-de-Notre Seigneur**. Cette convention collective, qui vise 160 travailleurs, permet de régler d'importantes questions telles que la souplesse opérationnelle et elle garantit que l'employeur investira 15 M\$ d'ici 2020.

**M. Denis Villeneuve**  
Directeur général des approvisionnements, Lac-Saint-Jean, Côte-Nord | Groupe Rémabec



En 2013, **Produits Forestiers Résolu** amorçait une démarche en certification de ses approvisionnements en fibre. Depuis, **Produits Forestiers Résolu** exige que les bois en provenance des forêts privées se récoltent dans le respect des prescriptions sylvicoles et en conformité avec le plan

d'aménagement forestier du boisé, l'application des saines pratiques et enfin que le propriétaire ait recours à des exploitants forestiers qualifiés. Depuis le début de cette démarche, on note un nombre grandissant d'exploitants qualifiés.

Comme la forêt privée du Saguenay-Lac-St-Jean est l'une des sources d'approvisionnement en fibre de **Produits Forestiers Résolu**, le Syndicat des producteurs de bois a ajusté ses processus afin de nous supporter dans l'obtention et le maintien de cette certification. À cet effet, il est important de souligner le professionnalisme des propriétaires de boisés privés dans l'application de ces exigences lors de leurs opérations.

Nous avons pu le constater cette année encore lors de nos visites conjointes sur six opérations de récolte au Lac-St-Jean.

Lors de nos visites, nous évaluons les éléments suivants : le respect des lois et règlements, les saines pratiques, la certification (ex : la protection de sites forestiers et fauniques exceptionnels, la conversion des terres en territoire non forestier, l'environnement, la qualité du bois et la santé et sécurité.

N'oubliez pas que « **La certification est un processus volontaire mais essentiel!** »

Pour plus d'information, visitez notre site internet : [www.pfresolu.com/fr/](http://www.pfresolu.com/fr/)

**M. Serge Gosselin, ing.f.**

Directeur foresterie Saguenay-Lac-St-Jean | Produits forestiers Résolu



**Octobre 2017 St-Félicien**  
« Toboski »

Visite conjointe chez Gestion du rang simple inc: M. Gilles Allard & Mme Brigitte Gagné de PFR, M. Marc-André Dion du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean, M. Guillaume Marchand de la Société sylvicole Chambord Ltée ainsi que M. André Turcotte, entrepreneur forestier.

En terminant, nous tenons à rappeler que le comité d'implantation **SFI Québec** a mis en place un programme de reconnaissance d'exploitants forestiers qualifiés sur son site web « [www.sfi-quebec.org](http://www.sfi-quebec.org) ». Celui-ci est constitué de 12 modules de formation en ligne.

Ce volet de la certification est très important et primordial afin de s'assurer que les opérations de récolte se réalisent dans le respect des saines pratiques.



## Normes de préparation et de façonnage

**FAÇONNAGE :**  
Billes droites; aucune fourche ou courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

**EMPILEMENT :**  
Gros bouts du même côté

**BILLES DE PIED :**  
Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie  
Aucune charnière d'abattage  
Encoche d'abattage (moins de 2 po)

**TRONC :**  
Aucune bille de blocage (baïonnette, chancre, fourche, tordu et courbe excessive)

**ÉBRANCHAGE :**  
Aucune branche dans les empilements  
Nœuds au ras du tronc

**DIAMÈTRE FIN BOUT :**  
Classe de 10 cm (9,1 cm minimum)

**ÉTAT DU BOIS :**  
Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons  
Aucun corps étranger (sable, fil métallique, clou, etc.)  
Aucun bois de champs avec nœuds excessifs  
Aucun arbre fendu

**DÉMÊLAGE :**  
Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

<b>St-Félicien :</b>	<b>5,04 m, 2,56 m et longueur d'arbre</b>	<b>Mistassini :</b>	<b>5,04 m</b>
<b>La Doré :</b>	<b>5,04 m et longueur d'arbre</b>	<b>Girardville :</b>	<b>5,04 m</b>
<b>St-Thomas :</b>	<b>5,04 m, 2,56 m et longueur d'arbre</b>		

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2,56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien, St-Thomas et Girardville. Pour Mistassini les billes de 2,56 m provoquent des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3,10 m
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > 38 cm avec un dièse à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5,04 m de longueur dans un empilement distinct.

## ARBEC Normes de préparation et de façonnage

USINE L'ASCENSION

- **Essences :** Épinette, Sapin, Pin gris
- **Longueur**
  - 1<sup>ère</sup> étape (longueur fixe)
    - 3,17 m (10 pi 5 po)
    - Diamètre minimum fin bout : **16 cm (6 po)**
  - 2<sup>e</sup> étape (longueur fixe)
    - 2,87 m (9 pi 5 po)
    - Diamètre minimum fin bout : **9,1 cm (4 po)**
- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- **Diamètre Maximum :** 50 cm (20 po) (si plus gros mettre un # de peinture)
- **Carie de pied :** moins du tiers du diamètre
- **Aucun arbre mort, sec et sain ou chicot**
- **Aucune branche sur les troncs et dans les empilements**
- **Nœuds au ras du tronc**
- **Aucun défaut naturel**
- **Aucune charnière d'abattage, étoile, fendu, racine**
- **Bille droite** (aucune fourche ou courbe prononcée)
- **Empilement :**
  - **Épinette, pin gris et sapin doivent être démêlés**
  - 10 pieds et 9 pieds séparés
  - Gros bouts du même côté
  - **Aucun mélèze**



**N.B. : Pour l'option 21 pieds avec abatteuse multifonctionnelle, veuillez communiquer avec les responsables de la mise en marché.**

## MISE EN MARCHÉ 2018 À quoi peut-on s'attendre des marchés de bois rond en 2018?

Les livraisons de résineux sont excellentes, les scieries fonctionnent à plein régime et devraient poursuivre sur le même rythme en 2018. La situation dans le feuillu est toute autre. Le marché du tremble est encore à ce jour moribond particulièrement au niveau des livraisons de tremble qualité pâte.

### Le marché du résineux

Les livraisons battent leur plein chez Produits forestiers Résolu. Les producteurs ont livré près de 200 000 m<sup>3</sup> en 2017, honorant ainsi le volume prévu au contrat. Il est possible de produire de bonnes quantités cet hiver. Nous devons même diriger du bois du Saguenay afin de remplir le contrat.

Du côté d'Arbec à l'Ascension, les livraisons se poursuivent selon l'entente de principe conclue en début de saison. Cette entente se termine à la fin du mois de mars et devra être renouvelée pour la saison prochaine.

Des ententes ponctuelles ont été conclues avec Scierie Girard pour des livraisons à l'été prochain. Nous sommes également à finaliser les livraisons du contrat 2017 chez Groupe Lignarex. Un nouveau contrat devra être conclu avec cette dernière avant de pouvoir émettre de nouveaux contingents.

### Feuillu

Le marché du feuillu s'annonce encore difficile en 2018. L'année 2017 a été marquée par la suspension des livraisons de tremble pâte chez Fibrek à St-Félicien. S'il y a reprise en 2018, les inventaires sur le terrain devront être livrés en priorité avant de reprendre la production.

L'entreprise Valibo inc. de Falardeau limitera ses achats au minimum cet hiver et à l'été prochain. Les producteurs doivent être autorisés avant de produire sinon le bois ne sera pas livré.

Une entente a été conclue avec Industries T.L.T de Ste-Monique pour du tremble sciage. Un volume de 5 000 m<sup>3</sup> sera donc disponible en 2018. Pour ce qui est de l'usine de Petit-Saguenay, les livraisons seront possibles dès que votre organisation aura conclu une nouvelle entente.

### IMPORTANT

Il est fortement conseillé de contacter les responsables de la mise en marché pour confirmer le début de vos opérations afin de planifier le transport et de vérifier les meilleurs marchés qui sont disponibles.

**Jacques Tremblay**  
Directeur de la mise en marché

## Programme d'arrosage contre la tordeuse en forêt privée

L'année 2018 sera une année marquante dans la lutte contre la tordeuse des bourgeons d'épinette. Ce sera la première année du nouveau programme d'arrosage en forêt privée. Malgré une diminution marquée de la défoliation en 2017, les inventaires de larves au stade L2 pris l'automne dernier par le MFFP et la SOPFIM montrent des niveaux élevés dans la majorité des stations. Si vous êtes visés par la planification préliminaire de la SOPFIM, vous serez contactés au cours des prochaines semaines. Il est à noter que le programme est destiné aux producteurs forestiers reconnus. Par conséquent, les dossiers expirés devront être réactivés entre autres par l'élaboration d'un nouveau plan d'aménagement de la propriété concernée, faute de quoi les producteurs ne pourront bénéficier du programme d'arrosage. Les intervenants devront se mettre à l'oeuvre rapidement afin de réaliser toutes les étapes dans les temps.



Nous vous invitons à participer aux assemblées de secteur prévues en mars, nous aurons alors l'occasion de discuter plus en profondeur de ce sujet.

**Martin Lavoie, ing.f.**  
Coordonnateur environnemental